

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2016

I - Propos liminaires

M. le Maire excuse les différentes personnes absentes et indique les noms des personnes destinataires des pouvoirs. Il demande que l'on retire de l'ordre du jour les deux questions concernant les rapports sur l'eau et l'assainissement, ceux-ci n'étant pas parvenus en Mairie.

M. CONSTANT intervient en indiquant que les délégataires quel qu'ils soient sont souvent en retard pour remettre ces rapports mais que normalement les conseillers doivent prendre acte des rapports avant le 30 juin. M. LITAUDON répond qu'un nouveau conseil ne sera pas convoqué avant cette date.

Pour information,

Après vérification par les services, l'article 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du Service Public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

L'article ne disposant pas de date butoir, le rapport sera étudié lors du prochain conseil.

II – Élection du secrétaire et du secrétaire-adjoint

M. LHOMME et Mme GIANNINA sont respectivement élus à ces fonctions à l'unanimité.

III – Compte-rendu de la précédente séance

Le document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 31 mars 2016.

IV – Décisions prises par délégation

19 mesures ont été prises sous cette forme depuis la séance du 31 mars 2016. Il s'agit de :

- ⇒ Assurance dommages aux biens : avenant n° 2 ;
- ⇒ Régie de recettes de redevances perçues pour la mise à disposition de salles communales : modification ;
- ⇒ Diagnostic accessibilité voirie : choix de l'entreprise ;
- ⇒ Sinistre École des 4 VENTS (bris de glace) : acceptation de l'indemnisation ;
- ⇒ Vérifications techniques et entretien des équipements (MAPA n° 06/2015, lot n° 1, entretien de chaudière ;
- ⇒ Responsabilité civile : avenant n° 2 ;
- ⇒ Vérifications techniques et entretien des équipements (MAPA n° 06/2015, lot n° 5, entretien (nettoyage des vitres) ;
- ⇒ Vérifications techniques et entretien des équipements (MAPA n° 06/2015, lot n° 2, entretien (ascenseur et monte-charges) ;
- ⇒ Requête de M. CHOPART contre la commune de VARENNES-sur-ALLIER : acceptation de l'indemnisation ;
- ⇒ Distribution du trimestriel d'informations municipales « Trait d'Union n° 8 » contrat ;
- ⇒ Vente de fer et de métaux ferreux ;
- ⇒ Vol avec effraction au Restaurant Municipal : acceptation de l'indemnisation ;
- ⇒ Contrat d'entretien : vérification annuelle système de sécurité incendie ;
- ⇒ Distribution du trimestriel d'informations municipales « Trait d'Union n° 9 » : contrat ;
- ⇒ Vérifications techniques et entretien des équipements (MAPA n° 06/2015, lot n° 1, électricité) : avenant n° 1 ;
- ⇒ Vérifications techniques : contrat annuel de vérification générale périodique d'un équipement de transport mécanique ;
- ⇒ Convention de mise à disposition de locaux situés 22 rue Antoine Fayard : avenant n° 1 ;
- ⇒ Convention avec le Conseil Départemental de l'Allier pour la mise à disposition des installations sportives couvertes : avenant n° 1 ;
- ⇒ Numérotation des habitations : contrat avec LA POSTE.

V – Ordre du jour : inscriptions complémentaires

Depuis le 8 juin 2016, date d'envoi des convocations à la présente séance, deux dossiers ont été instruits par la Mairie et semblent pouvoir être soumis à délibération sans attendre la tenue d'une autre réunion plénière, il s'agit de :

ÉCONOMIE

- Droits de place : tarif 2016 (complément).

PERSONNEL

- Convention de mise à disposition de personnel au bénéfice des communes de la Communauté de Communes VARENNES-FORTERRE.

M. le Maire souhaite ajouter une autre question à l'ordre du jour ; en effet, ce matin la commune a reçu l'arrêté du Préfet concernant le nouveau schéma de coopération intercommunale. Le Conseil Municipal dispose de 75 jours pour délibérer compte tenu que ce délai repousse la délibération au 31 août et que nous allons entrer dans une période de vacances. Il propose donc de l'ajouter à l'ordre du jour.

M. COURTADON précise que le sujet a déjà été évoqué à plusieurs reprises. Personne ne s'oppose à l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

VI – Acquisition du D.A. 277 à l'Euro symbolique : précision

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil réaffirme sa volonté d'acquérir l'ensemble des immeubles domaniaux reconnus inutiles par le Ministère de la Défense en précisant les emprises concernées ; en effet, dans la 1^{ère} délibération, le détail des emprises n'était pas précisé.

VII – Rétrocession à la ville d'une concession funéraire

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil accepte la rétrocession d'une concession funéraire que la propriétaire ne souhaite pas utiliser. Le montant du remboursement se fait prorata temporis déduction faite de la part affectée au C.C.A.S.

VIII – Cession d'une parcelle à la Société VARENNES-AUTO

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil décide d'aliéner au prix de 55 000 € une parcelle située à proximité de l'ex-Champion à la Société VARENNES-AUTO afin de permettre à celle-ci de se clôturer et de ne plus rentrer tous les soirs les véhicules. Cette aliénation ne remet pas en cause les projets prévus sur cette propriété.

IX – Délégation d'attribution au Maire : complément

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil délègue au Maire l'attribution prévue au 26^{ème} alinéa de l'article L. 2122-22 du CGCT lui permettant de solliciter des subventions auprès de l'Etat et des collectivités territoriales sans attendre la tenue d'une séance du Conseil Municipal.

X – Lotissement ÉTANG MARTEL : C/R d'activité du concessionnaire au 31/12/2015

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le bilan actualisé au 31/12/2015 ainsi que le compte-rendu d'activité de la SEAu en charge de la commercialisation du lotissement ÉTANG MARTEL.

M. COURTADON intervient : il aurait souhaité être en possession de l'intégralité du dossier pour délibérer. M. le Maire le comprend bien, il fera en sorte à l'avenir que l'ensemble des documents soient fournis.

XI – Concession ÉTANG MARTEL : arrêt des comptes, bilan de liquidation et rétrocession

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la fin de la convention avec la SEAu et accepte la rétrocession des terrains invendus au prix de 6 917,37 €.

Potentiellement au prix actuel de vente, l'opération pourrait rapporter 27 000 €.

M. COURTADON en conclut que cette opération pourrait rapporter de l'argent à la ville.

XII – Refacturation d'achats de produits à la SPL 277

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le principe de refacturation de certains achats effectués par la commune à la SPL 277.

A titre d'exemple, la commune a dû acheter à son nom les produits phytosanitaires qui seront épandus sur le site de l'ancien DA 277, l'agent de la SPL 277 ne disposant pas à l'heure actuelle du Certiphyto.

XIII – Refacturation énergie suite à la vente d'un bâtiment communal

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil décide de refacturer auprès de la SCI VOUROUX les consommations d'énergie et l'abonnement du compteur indûment facturés à la commune depuis la cession du bien.

XIV – Demande de subvention au titre du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) Stade de BEAUPUY

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil sollicite une subvention auprès de la Préfecture sur le Fonds de Soutien à l'Investissement Local. La délibération initiale était faite sur la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Le taux de subvention sera de 30 %.

XV- Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire : travaux stade de BEAUPUY

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil sollicite l'attribution de subvention « Réserve parlementaire » auprès des Sénateurs de l'Allier. Demande faite sur les Fonds du Ministère de l'Intérieur.

XVI – Allocations accordées par la Ville : complément n° 1

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil complète l'allocation initiale du Comité du Concours agricole avec une attribution de 256,11 €.

XVII – Budget principal pour 2016 : D.M. n° 1

Sur proposition de Mme PERICHON, maire-adjoint en charge des finances, et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), le Conseil approuve la première décision modificative du budget principal de la commune pour l'année 2016.

Cette modification consiste essentiellement en des modifications techniques sans changement pour l'économie générale du budget. Il s'agit de transferts de crédits pour immobilisations de certains investissements initialement prévus en fonctionnement et de l'inscription de travaux au stade de BEAUPUY financés par la subvention du Conseil Départemental, l'inscription en recettes et dépenses du FNPRIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales).

(Solde négatif).

M. COURTADON regrette tout comme il l'a fait pour le compte-rendu d'activités du concessionnaire de l'ÉTANG MARTEL de ne pas avoir eu le document avant le Conseil Municipal et qu'il est dur de donner un avis sans support. Il fait la même remarque que pour la section d'investissement qui ne lui avaient pas été soumis lors de la commission des finances pour la préparation du budget et M. LITAUDON lui répond qu'à l'avenir un document sera joint à la convocation mais que lors du vote, celui-ci sera amendé compte-tenu du fait que la comptabilité ajuste les comptes jusqu'à la dernière minute.

XVIII – Bulletin municipal ; facturation aux annonceurs : tarif 2016

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le maintien des tarifs des annonces publiées dans le bulletin municipal annuel.

Compte-tenu de la conjoncture actuelle, il n'est pas souhaitable de procéder à une augmentation des tarifs.

XIX – Subventions accordées par la ville : complément n°1

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil complète l'état des subventions accordées aux associations en octroyant 80 € au BASKET-CLUB suite à une déclaration forfait, la salle omnisports étant indisponible.

XX – Dénomination d'une voie publique « IMPASSE de l'AIR »

Sur proposition de M. le MAIRE et à l'unanimité, le Conseil adopte la nouvelle dénomination de l'impasse créée sur la parcelle propriété de FRANCE LOIRE « IMPASSE de l'AIR » et accepte la rétrocession de la voirie.

M. COURTADON indique qu'il aurait également pu être proposé le nom d'IMPASSE des BRÉMONTs, la Cité des Brémonts étant à proximité de cette impasse.

XXI – Dénomination d'un chemin privé « CHEMIN de MONTLOUBET »

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil adopte la nouvelle dénomination d'un chemin privé « CHEMIN de MONTLOUBET » et précise que cette disposition n'a aucune incidence sur le caractère privée de la voie.

XXII – Désignation des délégués auprès des associations locales (complément n° 3)

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), le Conseil complète la liste des délégués pour représenter la ville au sein des associations locales.

XXIII – Mise à disposition de l'Accueil de loisirs d'un véhicule sans conducteur ; convention avec la Société KEOLIS Nord Allier : année 2016

Sur proposition du Maire, comme chaque année et à l'unanimité, le Conseil accepte la signature d'une convention de mise à disposition d'un bus de la Société KEOLIS pour la saison estivale de l'Accueil de Loisirs pour un montant de 2 000 € pour 3 300 km (diminution du nombre de kilomètres par rapport à l'année antérieure).

XXIV – Convention de mise à disposition de personnel en faveur de la commune de MONTOLDRE : autorisation du Maire

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil accepte la signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec la commune de MONTOLDRE.

XXV – Liste des emplois permanents et temporaires : modification 2016/04

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la modification n° 04/2016 de la liste des emplois temporaires de la ville suite à la réussite à examen professionnel de deux agents.

XXVI – Convention de mise à disposition de personnel en faveur de la SPL 277

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil accepte la signature d'une convention de mise à disposition de personnel auprès de la SPL 277 permettant l'entretien du site de l'ancien D.A. 277.

XXVII – Convention avec la commune de BROÛT-VERNET pour l'accueil d'un adjoint d'animation pour une période de stage

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil délègue le maire à l'effet de signer une convention avec la commune de BROÛT-VERNET pour l'accueil d'un stagiaire BAFD devant réaliser un stage pratique de direction dans une autre structure.

XXVIII – Droits de place : tarif 2016 (complément)

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le tarif des droits de place est complété afin de permettre l'accueil de structures gonflables pendant les vacances de Noël suite à la demande d'un forain Varennois.

XXIX - Convention de mise à disposition de personnel au bénéfice des communes de la Communauté de Communes VARENNES-FORTERRE

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la signature de convention de mise à disposition de personnel au bénéfice des communes membres de la Communauté de communes VARENNES-FORTERRE (périmètre actuel).

M. COURTADON intervient en indiquant que la mutualisation est une chose intéressante mais qu'elle ne doit pas se faire au détriment de VARENNES.

M. LITAUDON lui confirme que c'est dans cet état d'esprit que les travaux communaux restent la priorité ; c'est pourquoi, lors d'un dernier échange avec une commune, il a refusé de mettre à disposition des maçons, ceux-ci ayant des chantiers d'accessibilité communaux à achever.

XXX – Décision du Conseil Municipal sur l'Arrêté Préfectoral portant projet du périmètre de la fusion

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre relatif à la fusion des communautés de communes VAL-de-BESBRE – SOLOGNE BOURBONNAISE, Le DONJON VAL LIBRE et VARENNES-FORTERRE.

M. LITAUDON prend la parole. Les trois communautés de communes seront fusionnées au 1^{er} janvier 2017. Une première rencontre a déjà eu lieu entre les présidents et les directeurs afin d'évoquer les compétences communes et les moyens humains et financiers.

Le souhait est de travailler en commun sur des objectifs communs et complémentaires. Le souhait est également que le futur siège soit à VARENNES-sur-ALLIER compte-tenu que le siège actuel de la communauté de communes est plus fonctionnel que ceux des autres EPCI.

M. COURTADON intervient et indique que cette fusion est à court terme, que d'autres fusions auront lieu à faible échéance et que le rapprochement DOMPIERRE/MOULINS est inévitable et que par conséquent les projets importants sont un peu compromis.

M. LITAUDON acquiesce en précisant que les projets seront à 5 – 6 ans seulement et que LAPALISSE fait une erreur en restant seule.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 40.

Avant cette clôture, M. le Maire précise que la réunion des membres du Conseil municipal prévue la semaine prochaine est annulée. Il demande à chacune des commissions de se réunir afin de travailler sur le projet d'aménagement de bourg et qu'à la rentrée une mise en commun aura lieu.